



CAJ/54/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 14 août 2006

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-quatrième session
Genève, 16 et 17 octobre 2006

DEFENSE DES DROITS D'OBTENTEUR

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa soixante et onzième session, tenue à Genève le 7 avril 2006, le Comité consultatif a continué l'examen des questions relatives à la défense des droits d'obteneur, en se fondant sur un document intitulé "Aperçu des activités existantes de l'UPOV et des initiatives envisageables dans l'avenir aux fins de la défense des droits d'obteneur". Le Comité consultatif a d'une manière générale souscrit au contenu de ce document, tout en relevant que certaines questions appelaient une plus ample réflexion. Il a décidé qu'un nouveau document serait établi dans cet esprit, pour sa soixante-douzième session, le 18 octobre 2006. Il sera rendu compte des délibérations au Comité consultatif sur la défense des droits d'obteneur à la cinquante-cinquième session du CAJ, prévue en avril 2007.

2. Le CAJ est invité à prendre note qu'un atelier sur la défense des droits d'obteneur, organisé par le Gouvernement japonais en collaboration avec l'UPOV, doit avoir lieu à Tokyo du 15 au 17 novembre 2006, soit durant la semaine précédant la dixième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), qui se tiendra à Séoul (République de Corée). L'atelier portera sur un large éventail d'éléments concernant la défense des droits, notamment les aspects juridiques et techniques. Le Gouvernement japonais enverra aux membres de l'UPOV, aux États et organisations observateurs, une invitation à participer à cet atelier. Des informations complémentaires seront mises à ce sujet sur le site Web de l'UPOV.

3. *Le CAJ est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]